



v m s verband musikschulen schweiz
 a s e m association suisse des écoles de musique
 a s s m associazione svizzera delle scuole di musica
 a s s m associaziun svizra da las scolas da musica

Chancengerechtigkeit in der musikalischen Bildung

Wie günstig muss Musikunterricht sein, damit alle Kinder und Jugendlichen ein Instrument lernen können? Chancengerechtigkeit ist ein äusserst komplexes Thema, besonders in einem föderalistischen Land wie der Schweiz. Ein Kurzausschnitt

Anicia Kohler — Am 23. September 2012 nahmen Volk und Stände den neuen Verfassungsartikel Art. 67a an, dessen dritter Absatz besagt, dass Bund und Kantone Grundsätze für den Zugang von Kindern und Jugendlichen zur musikalischen Bildung festlegen. Um dies umzusetzen, ergänzte das Parlament 2015 das Kulturfördergesetz mit einer Be-

stimmung zu den Tarifstrukturen an öffentlichen Musikschulen. Der neue Artikel – Artikel 12a – besagt, dass Tarife für Kinder und Jugendliche bis zur Sekundarstufe II deutlich

unter denjenigen für Erwachsene sollen.

Art. 12a: bisher nicht effektiv

2019 veröffentlichte die Hochschule Luzern-Musik einen Forschungsbericht, der untersuchte, ob sich Art. 12a bereits auf die musikalische Förderung von Kindern und Jugendlichen sowie auf die Chancengerechtigkeit ausgewirkt hat. Die Ergebnisse waren ernüchternd. Seit dem Inkrafttreten von Art. 12a konnten nur sehr wenige Musikschulen ihre Tarife senken – weit mehr Musikschulen mussten sie erhöhen. 40.8% der befragten Musikschulen sehen keinen oder eher keinen chancengerechten Zugang für Kinder und Jugendliche. Dafür sorgen enorme kantonale Unterschiede, so dass Musikschulgebühren für sozioökonomisch benachteiligte Familien aber auch Familien der unteren Mittelschicht in gewissen Kantonen kaum erschwinglich sind – besonders wenn mehrere Kinder ein Instrument lernen möchten. Der Grundtenor der Befragungen lautete: Art. 12a sei unpräzise formuliert und werde zu wenig konsequent umgesetzt.

Frage an VMS-Präsidentin Christine Bouvard: wie geht es nun weiter?

«Die Breitenförderung ist ein essentieller Weg, um die Chancengerechtigkeit voranzubringen. Sie bleibt deshalb ein grosses Anliegen des VMS. Es ist richtig, dass der Art. 12a keine gute Hilfestellung gibt, um dieses Ziel zu erreichen. Was die Begabtenförderung betrifft, freuen wir uns sehr, dass

mit der aktuellen Kulturbotschaft das Anliegen einer Förderung der musikalisch begabten Kinder und Jugendlichen national konzipiert werden kann. Es ist für uns wichtig, dass mit der Talent Card ein nationales Konzept umgesetzt werden kann, welches allen jungen Talenten offen steht und eine qualitativ hochstehende Förderung garantiert. Ziel der Mitfinanzierung des Bundes soll eine Entlastung der Erziehungsberechtigten in Bezug auf die Schulgelder für Begabtenförderangebote sein, was die Chancengerechtigkeit erhöht.»

Onlineseiten deutsch

- vollständiges Interview mit Philippe Krüttli
- detaillierte Aussage von Christine Bouvard zu Artikel 12a und zu den Themen Breiten- und Begabtenförderung



www.musikzeitung.ch/vms

Pages en ligne en français

- résumé de Christine Bouvard sur l'art. 12a, les domaines de l'encouragement général ainsi que l'encouragement des talents



www.revuemusicale.ch/asem

Egalité des chances dans l'enseignement musical

Combien doit coûter l'enseignement de la musique pour que tous les enfants et les jeunes puissent apprendre un instrument? L'égalité des chances est un sujet extrêmement complexe, surtout dans un pays fédéraliste comme la Suisse. Bref aperçu.

Anicia Kohler — Le 23 septembre 2012, le peuple et les cantons ont accepté le nouvel article constitutionnel 67a, dont le troisième paragraphe précise que la Confédération et les cantons fixent les principes applicables à l'accès des enfants et des jeunes à la formation musicale. Pour le mettre en œuvre, le Parlement

a complété en 2015 la loi sur l'encouragement de la culture par une disposition régissant les structures tarifaires dans les écoles de musique publiques. Le nouvel article – article 12a – prévoit que les écolages appliqués aux enfants et aux jeunes jusqu'à la fin du niveau secondaire II soient clairement inférieurs à ceux pratiqués pour les adultes.

art. 12a: pas encore effectif

En 2019, la haute école de musique de Lucerne a publié un rapport de recherche visant à déterminer si l'art. 12a avait déjà produit des effets sur l'encouragement musical des enfants et des jeunes et sur l'égalité des chances. Les résultats se sont révélés très décevants. Depuis l'entrée en vigueur de l'art. 12a, seules quelques rares écoles de musique ont pu

baisser leurs tarifs, beaucoup plus d'écoles ont dû au contraire les augmenter. Parmi les écoles de musique interrogées, 40.8 % estiment que l'égalité des chances d'accès pour les enfants et les jeunes n'est pas ou plutôt pas assurée à l'heure actuelle. Cette situation est notamment liée aux énormes disparités cantonales, qui ont pour conséquence que dans certains cantons, les écolages sont pratiquement inabornables non seulement pour les familles socioéconomiquement défavorisées, mais aussi pour celles de la couche moyenne, surtout lorsque plusieurs enfants aimeraient apprendre un instrument. Le constat général de l'enquête était que l'art. 12a est formulé de manière trop imprécise, et appliqué de manière trop peu conséquente.

Präsidentin / Présidente

Christine Bouvard Marty
 T 076 336 28 56
christine.bouvard@musikschule.ch

Geschäftsstelle / Secrétariat

Margot Müller und Susanne Weber
 Dufourstrasse 11, 4052 Basel
 T 061 260 20 70, F 061 906 99 01
info@musikschule.ch

Redaktion der Verbandsseiten VMS

Anicia Kohler
 T 079 756 92 59
anicia.kohler@musikschule.ch

Rédaction des pages ASEM

Jean-Damien Humair
 T 079 391 91 28
redaction@revuemusicale.ch

www.musikschule.ch
www.ecole-musique.ch
www.scuola-musica.ch

L'égalité des chances n'est encore qu'une théorie

Philippe Krüttli, chef de chœur et d'orchestre, est depuis plus de 20 ans directeur de l'École de musique du Jura bernois. L'an passé, lorsque l'ASEM multipliait les appels pour que la pandémie ne menace pas l'égalité des chances, il s'était montré critique, affirmant qu'en matière d'accès à l'enseignement de la musique, l'égalité des chances n'avait encore jamais existé.

Anicia Kohler — Dans cette interview, Philippe Krüttli évoque le risque que la culture ne devienne un privilège, parce que l'éducation culturelle est négligée.

Philippe, le fait que l'on ait parlé de menace pour l'égalité des chances dans le contexte du coronavirus t'a dérangé. Qu'est-ce qui te fait réagir ainsi ?

Le désir de s'engager pour l'égalité des chances est évidemment une très bonne chose ! Mais la formulation pourrait laisser croire que c'est la pandémie qui est responsable de l'absence ou de la diminution de l'égalité des chances. Ce qui est inexact. Le problème dans ce domaine existe depuis bien plus longtemps. En tant qu'écoles de musique, nous n'atteignons qu'une partie de la population – une partie privilégiée. Ne nous faisons pas d'illusions.

Comment juges-tu les efforts politiques entrepris ces dernières années ?

L'initiative jeunesse + musique était très ambitieuse et la motivation élevée. On voulait vraiment obtenir que beaucoup plus d'enfants et de jeunes puissent avoir accès à la formation musicale. L'article constitutionnel 67a qui en est résulté



Philippe Krüttli

Photo: DR

paraît séduisant – mais à mon avis, il est trop éloigné de la réalité. Certes, le programme Jeunesse et Musique atteint beaucoup d'enfants, ce qui est indéniablement positif. Mais il ne s'agit que d'actions ponctuelles, de camps et de projets. Au niveau des écoles de musique, les tarifs d'écolages, ressentis par de nombreux parents comme très élevés, restent toujours un problème.

Selon toi, l'égalité des chances n'est donc pas en danger : elle est inexistante.

Oui. Elle n'est qu'une théorie. Il faudrait s'efforcer d'exploiter tous les moyens à disposition. Ce qui est inscrit dans la constitution sert à encourager les cantons à créer de bonnes conditions-cadres, mais n'est pas contraignant. Or, beaucoup de cantons sont dans des situations financières difficiles, et les communes aussi subissent des pressions de toutes parts – sans parler des parents. Par conséquent, la solution se trouve selon moi au niveau fédéral. On pourrait imaginer un label de l'Etat qui aiderait les écoles à faciliter l'accès et à mettre effectivement en œuvre l'article constitutionnel – par le développement ciblé de concepts et de projets pédagogiques.

Pourquoi est-ce un problème si l'éducation musicale n'est pas accessible ou abordable pour tout le monde ?

On oublie parfois que l'éducation musicale, ou plutôt l'éducation artistique au sens large, comporte des enjeux qui dépassent de loin l'aspect récréatif. S'il y a des restrictions d'accès à cette formation, seuls quelques privilégiés seront plus tard à même de profiter de la culture. C'est ainsi qu'avec le temps, l'art finit par tourner sur lui-même, au lieu de refléter la société et de la remettre parfois en

question. En outre, l'éducation artistique constitue un enrichissement pour chaque personne qui en fait l'expérience. Elle favorise l'épanouissement, aide à maîtriser des situations difficiles, à se changer les idées, à être disciplinés dans ce que nous faisons. L'enjeu de notre formation musicale ne consiste donc pas seulement à générer plus d'artistes. Les arts contribuent au développement d'une société fonctionnelle.

Y a-t-il d'autres personnes dans ton entourage qui partagent ton avis ?

Oui, je pense qu'il y en a beaucoup ! Je l'ai très clairement ressenti lors du dernier FFM. Simplement, on se sent parfois découragé, parce que les affaires prennent beaucoup de temps au niveau politique. Mais d'un autre côté : si l'on n'ose même pas imaginer une idée, comment voudrait-on la réaliser ? On peut quand même secouer le système. Tout n'est pas une fatalité.

Zahlen und Fakten IV

In 207 (68 Prozent) der 305 antwortenden Musikschulen finden Kooperationen mit der Volksschule statt. Besonders verbreitet sind gemeinsame Projekte und die musikalische Grundschule als Teil des Wochenstundenplans der Volksschule.

Rund drei Viertel der 305 antwortenden Musikschulen kooperieren mit Laienvereinen. Am häufigsten arbeiten die Musikschulen mit den lokalen Blasmusikvereinen zusammen (92 Prozent der antwortenden 217 Musikschulen), weit weniger mit Orchestern (34 Prozent) und mit Chören (32 Prozent), selten mit Jodlerklubs.

Chiffres et faits IV

Dans 207 (68 %) des 305 écoles de musique ayant répondu, des coopérations sont menées avec l'école obligatoire. Les projets communs et l'initiation musicale intégrée dans la grille hebdomadaire de l'école obligatoire sont très répandus.

Environ trois quart des 305 écoles ayant répondu coopèrent avec des sociétés d'amateurs. Les écoles de musique collaborent le plus souvent avec des fanfares et harmonies locales (92 % des 217 écoles de musique ayant répondu). Les collaborations avec des orchestres (34 %) ou des chœurs (32 %) sont nettement moins répandues, celles avec des clubs de jodleurs sont plutôt rares.

Chancengerechtigkeit ist noch nur Theorie

Anicia Kohler — Philippe Krüttli, Leiter der Ecole de musique du Jura bernois, äusserte sich im vergangenen Jahr kritisch, als der VMS die Parole herausgab, die Pandemie dürfe die Chancengerechtigkeit nicht gefährden. Diese habe noch nie existiert, sagt er – man dürfe sich nichts vormachen. Die Musikschulen erreichten nur einen privilegierten Teil der Bevölkerung. Grund dafür seien unter anderem die vielerorts hohen Tarife. Die Lösung sieht er auf Bundesebene – Eltern, Gemeinden und Kantone stünden bereits stark unter Druck.

Philippe, warum ist es ein Problem, wenn musikalische Bildung

nicht für alle erreichbar, oder erschwinglich, ist ?

Man vergisst manchmal, dass musikalische, oder eher insgesamt künstlerische Bildung nicht nur der Unterhaltung dient. Wenn es Zugangsbeschränkungen gibt, können nur Privilegierte davon profitieren – die später dann die Einzigen sind, die Kultur konsumieren. So dreht sich die Kunst mit der Zeit nur noch um sich selber, statt die Gesellschaft abzubilden und auch einmal in Frage zu stellen. Zudem ist künstlerische Bildung bereichernd für jede Person, die sie erlebt. Sie hilft, in einen Flow zu kommen, schwierige Situationen zu meistern, sich abzulernen, diszipliniert bei der Sache zu

sein. Es geht nicht nur darum, Künstler*innen auszubilden. Die Künste tragen zu einer funktionierenden Gesellschaft bei.

Gibt es in deinem Umfeld andere, die deine Meinung teilen ?

Ja, ich denke, es gibt ganz viele von uns! Das habe ich am letzten FMB ganz deutlich gespürt. Manchmal fühlt man sich einfach entmutigt, weil die Dinge auf der politischen Ebene sehr lange dauern. Aber andererseits: wenn man sich nicht einmal traut, etwas zu denken, wie soll man es dann umsetzen können? Man kann trotzdem am System rütteln. Es ist nicht alles in Stein gemeisselt.